



SELARL PROGEO CONSEILS

États financiers

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Activité des géomètres
8 BIS PLACE SAINT JACQUES , 44190, CLISSON
SIREN : 352072359

Comptes certifiés conformes par la Gérance

DocuSigned by:

12515EBBAB68434...

Signé par :
 Sébastien LEBOEUF
644B637F03FC4E6...

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes de SELARL PROGEO CONSEILS relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes de la période pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montant
Total du bilan	1 023 588,58
Chiffre d'affaires	973 231,47
Résultat net comptable	87 597,24

Fait à Clisson

Le 27 février 2025

Pour Baker Tilly STREGO

Vincent ROTUREAU

✓ Certified by  yousign

Vincent ROTUREAU

Expert-comptable

États financiers

Bilan actif

	31/12/2024 (12 mois)			31/12/2023 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
<i>Capital souscrit - non appelé (I)</i>				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Recherche et développement</i>				
<i>Concessions, brevets, droits similaires</i>	17 680,60	- 17 680,60		
<i>Fonds commercial (1)</i>	217 329,54		217 329,54	217 329,54
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	100 424,49	- 57 715,09	42 709,40	55 087,75
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	107 316,59	- 88 016,29	19 300,30	8 437,74
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes sur immobilisations corporelles</i>				
Immobilisations financières (2)				
<i>Participations</i>	7 000,00		7 000,00	7 000,00
<i>Créances rattachées à des participations</i>				
<i>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>	1 394,00		1 394,00	1 394,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	451 145,22	- 163 411,98	287 733,24	289 249,03
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>Matières premières, approvisionnements</i>				
<i>En-cours de production de biens</i>	222 896,00		222 896,00	224 457,00
<i>En-cours de production de services</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
Créances				
<i>Clients et comptes rattachés (3)</i>	73 865,46		73 865,46	61 566,90
<i>Autres créances (3)</i>	13 068,52		13 068,52	2 333,01
<i>Capital souscrit - appelé, non versé</i>				
Valeurs mobilières de placement				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Divers				
<i>Disponibilités</i>	424 932,86		424 932,86	482 705,28
<i>Charges constatées d'avance (3)</i>	1 092,50		1 092,50	1 199,17
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	735 855,34		735 855,34	772 261,36
<i>Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)</i>				
<i>Primes de remboursement des obligations (V)</i>				
<i>Ecarts de conversion actif (VI)</i>				
TOTAL ACTIF (I à VI)	1 187 000,56	- 163 411,98	1 023 588,58	1 061 510,39

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Part à plus d'un an

Bilan passif

	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)
	Total	Total
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	400 000,00	400 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	40 000,00	40 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	292 254,81	211 039,31
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	87 597,24	121 215,50
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	819 852,05	772 254,81
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
EMPRUNTS ET DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	60 977,19	89 309,94
Emprunts et dettes financières diverses (3)	15 082,61	41 882,61
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 609,32	7 996,88
Dettes fiscales et sociales	118 027,41	143 081,15
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	40,00	6 985,00
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (III)	203 736,53	289 255,58
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I à IV)	1 023 588,58	1 061 510,39

(1) Dont à moins d'un an184 568,03331 138,19

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

Annexe

Règles et méthodes comptables

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les coûts des emprunts ne sont pas intégrés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

* Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires : 12 mois

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations corporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

* Installations techniques, matériels et outillages industriels : de 2 ans à 5 ans

* Autres immobilisations corporelles : de 2 ans à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Emprunts

Les primes de remboursement sont amorties sur la durée de vie des emprunts.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes relatives aux postes du bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	235 010,14					235 010,14	
Fonds commercial	217 329,54					217 329,54	
Autres immobilisations incorporelles	17 680,60					17 680,60	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	194 443,50		20 633,09		7 335,51	207 741,08	
Terrains							
Constructions							
Installations techniques matériels et outillages industriels	97 315,49		3 109,00			100 424,49	
Installations générales agencements divers	26 822,45					26 822,45	
Matériel de transport	30 825,52		10 230,09		187,51	40 868,10	
Autres immobilisations corporelles	39 480,04		7 294,00		7 148,00	39 626,04	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 394,00					8 394,00	
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	7 000,00					7 000,00	
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	1 394,00					1 394,00	
Total	437 847,64		20 633,09		7 335,51	451 145,22	

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
VENTILATION DES AUGMENTATIONS		20 633,09		20 633,09
Réévaluations				
Acquisitions		20 633,09		20 633,09
Apports				
Créations				
Virements de l'actif circulant				
Virements de poste à poste				
Total des augmentations		20 633,09		20 633,09
VENTILATION DES DIMINUTIONS		7 335,51		7 335,51
Virements de poste à poste				
Cessions		7 335,51		7 335,51
Mises hors service				
Scissions				
Virements vers l'actif circulant				
Total des diminutions		7 335,51		7 335,51

Immobilisations incorporelles

Fonds Commercial

	Eléments achetés	Eléments réévalués	Eléments reçus en apport	Total
Fonds Commercial	217 329,54			217 329,54

Amortissements des immobilisations

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 680,60			17 680,60
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	17 680,60			17 680,60
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	130 918,01	22 148,88	7 335,51	145 731,38
Terrains				
Constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels	42 227,74	15 487,35		57 715,09
Installations générales agencements divers	26 822,45			26 822,45
Matériel de transport	25 123,86	4 284,29	187,51	29 220,64
Autres immobilisations corporelles	36 743,96	2 377,24	7 148,00	31 973,20
Total	148 598,61	22 148,88	7 335,51	163 411,98

Actif circulant

État des créances

	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	1 394,00		1 394,00
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	1 394,00		1 394,00
ACTIF CIRCULANT	88 026,48	88 026,48	
Créances clients et comptes rattachés	73 865,46	73 865,46	
Clients douteux ou litigieux			
Créances fiscales et sociales	12 568,52	12 568,52	
Groupes et associés (1)			
Débiteurs divers	500,00	500,00	
Charges constatées d'avance	1 092,50	1 092,50	
Total	89 420,48	88 026,48	1 394,00

(1) Dont prêts accordés aux associés personnes physiques :-

Produits à recevoir

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Clients				
Produits à recevoir - Divers	500,00	1 000,00	- 500,00	- 50,00
Total	500,00	1 000,00	- 500,00	- 50,00

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des dettes

	Montant brut	Echéance à 1 an	Echéance à plus d'1 an et cinq ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES	76 059,80	41 808,69	34 251,10	
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	60 977,19	26 726,08	34 251,10	
Emprunts et dettes financières divers	15 082,61	15 082,61		
DETTES FOURNISSEURS	9 609,32	9 609,32		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 609,32	9 609,32		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	118 027,41	118 027,41		
AUTRES DETTES	15 122,61	15 122,61		
Autres dettes	15 122,61	15 122,61		
Dettes sur immobilisations				
Produits constatés d'avance				
Total	218 819,14	184 568,03	34 251,10	

Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personne physique : 1 030

Charges à payer

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Fournisseurs	1 605,09	1 446,04	159,05	11,00
Charges à payer - Divers	69 781,92	87 558,85	- 17 776,93	- 20,30
Total	71 387,01	89 004,89	- 17 617,88	- 19,79

Charges constatées d'avance

	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Charges constatées d'avance	1 092,50		
Total	1 092,50		

Notes relatives au compte de résultat

Résultat exceptionnel

	Montant Brut	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Charges exceptionnelles de gestion	35,00	1 000,00	- 965,00	- 96,50
Produits exceptionnels de gestion	2 059,83	90,00	1 969,83	2 188,70
Résultat exceptionnel sur opérations de gestion	2 024,83	- 910,00	2 934,83	- 322,51
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		13 915,00	- 13 915,00	- 100,00
Produits de cession d'éléments d'actifs	209,80	13 915,00	- 13 705,20	- 98,49
Quote-part de subvention				
Autres charges en capital				
Autres produits en capital				
Résultat exceptionnel sur opérations de capital	209,80		209,80	
Dotation aux amortissements except.				
Reprises d'amortissements except.				
Transferts de charges				
Dot. et rep. exceptionnelles				
Total résultat exceptionnel	2 234,63	- 910,00	3 144,63	- 345,56

PROGEO CONSEILS
Société d'exercice libéral de Géomètres-Experts à responsabilité limitée
au capital de 400 000 euros
Siège social : 8, Bis Place Saint Jacques
44190 CLISSON
352 072 359 RCS NANTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 AVRIL 2025

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de 87 597,24 euros de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 87 597,24 euros

La somme de 40 000,00 euros

A titre de dividendes aux associés

Soit un euro par part sociale

Le solde, soit 47 597,24 euros

En totalité à l'augmentation du compte "Autres Réserves"

Qui s'élève ainsi à 339 852,05 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué ce jour.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés aux gérants majoritaires.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

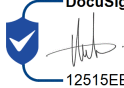
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 avril 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Acte sous signature électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil

Certifié Conforme
La Gérance

DocuSigned by: signé par :
 **Ébastien LEBOEUF**
12515EBBAB68434...:44B637F03FC4E6...